

Le 5 août 2015,

Présentation du dispositif de scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) au collège Jean Moulin à Saint-Gaultier dans l'Indre.

La durée d'expérimentation et de mise au point du dispositif

Le dispositif de scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) au collège Jean Moulin à Saint-Gaultier a été mis en place en 2010-2011.

Il a évolué et s'est amélioré au fil des années scolaires et de l'expérience accumulée.

Le public scolarisé

Le collège accueille à la fois des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) sédentarisés, semi-sédentaires et itinérants.

Il en a scolarisé 21 en 2014-2015, dont 5 en classes ordinaires à plein temps et 16 dans le cadre d'une scolarisation en classes ordinaires avec un soutien personnalisé sur certains enseignements.

Les principes d'organisation de la scolarité de ces élèves

La scolarité des EFIV repose sur trois principes.

1. Tous les élèves sont inclus, dès l'entrée en sixième, en classes ordinaires.
2. Des cours de soutien spécifiques sont mis en place, parallèlement, en français et en mathématiques, en faveur des EFIV qui en ont besoin, sans remettre en cause leur inclusion complémentaire en classes ordinaires dans d'autres disciplines.
3. Deux étudiantes bénévoles ont assuré, en 2014-2015, un accompagnement complémentaire des EFIV en classes ordinaires, à raison d'une demi-journée par semaine chacune.
 - ✓ Elles étaient assises en classes ordinaires, aux côtés des EFIV, reformulaient les consignes à leur attention en cas de besoin, rassuraient les élèves sur leurs connaissances et leurs compétences, leur permettant, par exemple, de prendre la parole en classe et de faire les exercices et les devoirs demandés. Cela a permis à quelques élèves de prendre davantage confiance en eux, et d'obtenir, pour trois d'entre eux, des encouragements aux conseils de classe
 - ✓ Elles sont intervenues dans le cadre d'une convention qui a été formalisée et signée entre l'établissement et la Fédération des organisations laïques (FOL), qui découle elle-même d'une première convention conclue entre la FOL et le Directeur académique des services académiques de l'éducation nationale (DASEN) dans l'Indre.

Les modalités d'organisation des cours de soutien spécifiques

Les cours de soutien sont assurés par une assistante pédagogique, Madame Andréane Vire, employée à trois quarts de temps au collège, qui prépare le concours de recrutement des professeurs

des écoles (CRPE), et par un professeur des écoles spécialisé, membre de l'équipe de scolarisation des EFIV dans l'Indre, Monsieur Arnaud Rossin, qui intervient au collège deux demi-journées par semaine.

La durée hebdomadaire des cours de soutien spécifique varie selon les disciplines et le niveau de la classe des élèves:

- Elle est, en français, de cinq heures par semaine en sixième, quatre heures en cinquième et en quatrième, et quatre heures et demie en troisième.
- Elle est, en mathématiques, de quatre heures par semaine en sixième, trois heures et demi en cinquième et en quatrième, et quatre heures en troisième.

Les modalités de gestion du dispositif

Le principal du collège prépare les emplois du temps des élèves en concertation avec l'équipe enseignante de l'établissement et l'assistante pédagogique en charge des cours de soutien.

Celle-ci peut proposer des aménagements dans les emplois du temps des élèves au chef d'établissement qui les valide ou non à la lumière des motifs présentés.

Des temps de concertation entre les professeurs des classes ordinaires, les personnes en charge des cours de soutien et les étudiantes bénévoles ont lieu, chaque fois que nécessaire et chaque fois que possible, de façon informelle, en salle des professeurs ou lors des récréations.

Les étudiantes bénévoles sont encadrées en priorité et en premier lieu par le chef d'établissement, Madame Isabelle Guillaumet, qui demeure le cadre de référence, ainsi qu'en deuxième lieu, par l'assistante pédagogique et les professeurs des classes ordinaires dans le cadre de leur travail quotidien.

Les modalités de liaison entre le CM2 et la sixième

La liaison entre le CM2 et la sixième s'effectue dans le cadre du conseil école/collège. Le professeur des écoles spécialisé, Monsieur Arnaud Rossin, qui accompagne la scolarité des EFIV en élémentaire et intervient aussi deux demi-journées par semaine dans les cours de soutien mis en place au collège, Madame Andréane Vire, l'assistante pédagogique en charge de ces cours de soutien, participent aux réunions du conseil école/collège.

Les modalités de liaison avec les parents et les familles des EFIV.

Les liens avec les parents des EFIV prennent deux formes principales.

- Des échanges quotidiens ont lieu lorsque les familles se déplacent au collège.
- Les bulletins scolaires sont remis aux parents par le chef d'établissement et l'assistante pédagogique à leur domicile ou dans leur caravane à la fin du premier et du deuxième trimestre scolaires. La remise du bulletin du troisième scolaire a lieu, en principe, et sauf exception, dans l'enceinte du collège.

Les résultats scolaires des EFIV en 2014-2015

Tous les élèves ont été admis en classes supérieures à l'issue des conseils de classe (aucun redoublement n'a été prononcé).

Plusieurs élèves ont obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière ASSR - niveau 1, un élève a obtenu l'ASSR - niveau 2, et un élève a été présenté au Diplôme national du brevet (DNB), mais n'a pas été admis.

Un élève de troisième s'est orienté vers la préparation d'un diplôme professionnel en apprentissage. *Il n'a pas encore trouvé d'employeur, à la date de rédaction de cette note, et sera peut-être amené à redoubler en 2015-2016 s'il n'en trouve pas.*

Les clés du succès du dispositif

Plusieurs facteurs concourent à l'effectivité de la scolarisation des EFIV au collège Jean Moulin, aux progrès des élèves, et à la qualité du dispositif mis en place.

- L'assistante pédagogique est issue de la population des « gens dits du voyage » et diplômée.
- Le chef d'établissement est très impliqué dans la conduite du dispositif.
- L'équipe enseignante est mobilisée et formée pour scolariser ces élèves.
- La motivation de l'établissement est générale.
- L'établissement a acquis peu à peu une « culture » de la scolarisation de ces élèves (en lien avec l'histoire de la commune, reconnue depuis quelques années, comme « commune d'accueil » des « gens du voyage »).
- Les EFIV ne sont pas isolés ou mis à l'écart au sein d'un dispositif particulier, mais inclus dans les classes ordinaires et l'ensemble de l'établissement où ils nouent des relations avec tous les autres élèves. Le collège a désormais dépassé, en raison de l'expérience qu'il a acquise depuis cinq ans, le stade de l'intégration des EFIV, et travaille dorénavant au plus près sur la prise en charge pédagogique de ces élèves.
- Les élèves suivant les cours de soutien ne sont pas des « voyageurs », mais des élèves en difficulté relative susceptibles de progresser quel que soit leur niveau.
- Les EFIV sont heureux d'être accompagnés, deux demi-journées par semaine, en classes ordinaires, par des étudiantes bénévoles (aucun des élèves concernés n'a été absent en 2014-2015 lors de ces cours accompagnés en classes ordinaires).
- Une liaison régulière est assurée avec les familles.
- La remise des bulletins scolaires aux parents à leur domicile ou dans leur caravane permet de leur montrer que leur(s) enfant(s) progresse(nt) tout en les sensibilisant à l'importance de la scolarité de ceux-ci. De plus, l'objectif recherché par le chef d'établissement durant ces déplacements est aussi de travailler sur la poursuite d'études de ces élèves, après le collège.
- Le chef d'établissement a alloué un budget annuel pédagogique spécifique de 300 euros aux cours de soutien en 2014-2015 (*au lieu de 80 euros en 2013-2014*), permettant de favoriser les activités pédagogiques de la même façon qu'en classes ordinaires.
- La démarche de projet - qui a été validée par le DASEN de l'Indre - est valorisée par le principal qui la présente au conseil d'administration de l'établissement, au même titre que

toutes les actions menées en faveur de tous les élèves en difficulté, afin d'en promouvoir la lisibilité.

- Le CASNAV a accompagné l'établissement.
 - ✓ Il a participé, en 2013-2014, à la demande du chef d'établissement, à une séance en cours de soutien et a présenté, à l'issue de celle-ci, à l'assistante pédagogique et au professeur des écoles spécialisé des suggestions et des ressources pédagogiques pour mieux répondre aux besoins des élèves.
 - ✓ Il a proposé au Principal d'organiser un stage d'établissement pour mieux assurer l'accompagnement pédagogique des élèves.
 - ✓ Il a animé deux journées de formation au collège, l'une en mai 2014, l'autre en octobre 2014, qui ont réuni les personnes en charge des cours de soutien et bon nombre de professeurs des classes ordinaires. Elles ont porté sur deux thèmes principaux : les moyens pédagogiques en vue de faciliter l'entrée dans la langue écrite et la compréhension des textes de la part des EFIV ; les moyens d'adapter les séquences pédagogiques prévues aux programmes, aux possibilités et aux besoins des EFIV et de tous les élèves en difficulté, et de mettre en place des évaluations différenciées en leur faveur ainsi qu'en faveur de tous les élèves en difficulté.
À noter : dans le cadre de la liaison école/collège, ces deux journées de formation ont également été proposées aux professeurs des écoles qui ont eux aussi la responsabilité de la scolarité des EFIV en primaire. Certains d'entre eux ont pu participer à ces formations avec l'accord de l'IEN de leur circonscription.
 - ✓ Il a recommandé à l'équipe du collège - qui s'était posé la question - de ne pas proposer un accompagnement scolaire aux EFIV inscrits au CNED, résidant dans la commune de Saint-Gaultier, pour continuer à favoriser la scolarisation directe des EFIV au collège.
- L'ensemble de ces facteurs réunis a contribué peu à peu à tisser des liens de confiance entre les EFIV, leurs parents et le collège, à valoriser les compétences scolaires des élèves et à les faire progresser.

Les difficultés rencontrées en 2014-2015, les axes d'amélioration et les perspectives d'évolution du dispositif en 2015-2016

Une partie des EFIV scolarisés au collège continue à faire preuve d'un manque d'assiduité scolaire qui leur est préjudiciable.

Il semble nécessaire de dégager un temps spécifique pour améliorer la concertation et la coordination entre les étudiantes bénévoles, les personnes en charge des cours de soutien et les professeurs des classes ordinaires.

Le collège prévoit d'inciter en 2015-2016, sur la recommandation du CASNAV, les élèves qui ne paraissent pas en mesure d'obtenir le DNB, à préparer et à présenter le Certificat de formation générale (CFG).

Le poste d'assistant pédagogique sera reconduit à trois quarts de temps en 2015-2016, mais l'intervention des bénévoles de la FOL ne sera pas prolongée au cours de la prochaine année scolaire faute de financement.

La FOL animera néanmoins, en 2015-2016, un projet artistique et photographique, intitulé « Clichés contre Clichés », pour lutter contre les préjugés envers les voyageurs, au sein de plusieurs collèges de l'Indre, dont le collège Jean Moulin à Saint-Gaultier.

Le chef d'établissement a formalisé, avec le directeur du site de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Indre à Châteauroux, la possibilité de faire intervenir des étudiant(e)s en première et deuxième année de préparation du master métiers de l'éducation et de la formation, pour accompagner les EFIV en classes ordinaires. Le collège a désormais le statut d'un terrain de stage reconnu et validé par le DASEN de l'Indre, susceptible de donner une expérience précieuse de formation aux étudiant(e)s sur la prise en charge scolaire des EFIV et des élèves en difficulté. L'ESPE de l'Indre a donné l'information à tous les étudiants, mais aucun d'entre eux ne s'est porté volontaire à ce jour, pour effectuer un stage au collège Jean Moulin, car aucune prise en charge des frais de déplacement n'est malheureusement envisageable (le collège est situé à une trentaine de kilomètres de Châteauroux).

Le CASNAV a proposé au chef d'établissement d'assurer, en 2015-2016, une formation d'une journée des étudiant(e)s stagiaires.